



Engagement de l'équipe

Notre équipe s'engage à **vous accompagner** pendant votre grossesse et votre accouchement **avec respect et humanité en toute sécurité**.

Dans cette optique, nous nous formons en continu.



Information pendant la grossesse

Nous vous invitons à assister aux **séances de préparation** à la naissance, aux réunions d'information sur **l'accueil, l'alimentation** et le **rythme** du bébé. Nous nous engageons à ne diffuser **aucune publicité** qui pourrait vous influencer dans le choix de l'alimentation de votre enfant.



Respect de votre projet de naissance

L'équipe est **attentive** à votre **projet de naissance** et vous accompagne en ce sens (postures, ballon, baignoire...). Pour l'accouchement, **vous pouvez venir avec la personne de votre choix**.



Peau à peau

A la naissance, pour faire connaissance avec votre bébé et faciliter son adaptation, il est **placé contre vous**, en toute sécurité, **aussi longtemps que vous le souhaitez**.

C'est un moment privilégié.



Proximité 24h/24

Pour être rassuré, votre bébé a besoin de **votre contact**; nous encourageons cette proximité 24h/24; la **totalité des soins** est effectuée **près de vous**.

Si une séparation entre vous et votre bébé est nécessaire pour des raisons médicales, nous faisons en sorte qu'elle reste la plus brève possible.



CHARTRE DE L'ACCUEIL DU NOUVEAU-NE ET DE SA FAMILLE

MATERNITE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON



Compétences du nouveau-né

Dès la naissance, nous vous aidons à **observer votre bébé**, à **comprendre ses besoins**; vous pouvez ainsi le nourrir aux signes d'éveil, lorsqu'il est prêt à téter. Pour aider votre bébé dans ses apprentissages, **nous déconseillons l'usage précoce d'une sucette**. Nous vous montrons comment l'apaiser autrement.



Allaitement maternel

Dans la mise en place de l'allaitement maternel, l'équipe vous accompagne pour **des tétées efficaces** dans **des positions confortables**. Nous vous encourageons à lui proposer le sein aussi souvent et aussi longtemps qu'il le désire.



Lait de mère

Si vous allaitez, **aucune autre alimentation** n'est donnée à votre bébé, sauf indication médicale ou souhait contraire de votre part après avoir eu les informations nécessaires. En cas de séparation, nous vous indiquons **comment entretenir la lactation** pendant cette période.



Le saviez-vous ?

L'allaitement maternel présente de **nombreux bénéfices** pour votre santé et celle de votre enfant. L'Organisation Mondiale de la Santé recommande un **allaitement maternel exclusif au cours des 6 premiers mois**, poursuivi jusqu'à 2 ans avec la diversification alimentaire.



A votre sortie

Pour votre retour à domicile, nous organisons **un relais avec des professionnels** de santé de notre réseau et des **associations de soutien** à l'allaitement maternel (Solidarilait Gironde).